



peu t'on faire quelques choses

Par **seb75020**, le 13/11/2011 à 18:10

Peu t'on faire apel a la justice quand les attouchements et le viol d'une fillette de 7ans , par un garcon de 13 ans , c'est passer il y'a plus de 10 ans ?

Par **Domil**, le 13/11/2011 à 20:04

oui

***Vous êtes payée à l ' intervention ?
à la ligne ?
ou à la lettre ?
(mais pas à la ponctuation)***

Par **seb75020**, le 13/11/2011 à 21:31

Merci de cette réponse ca me rassure .

Pour developper un peu plus je viens d'apprendre aujourd'hui , que ma petite soeur qui a aujourd'hui 17 ans a subi des attouchements et surement viol de la part d'un garcon qui a l'epoque des faits avec un peu pres 13 ans et elle 6/7 ans , en sachant que cet personne etait quelqu'un de proches (amis de la familles).

Quelles sont les démarches a suivre ?
Et avez vous des conseils pour mettre la procédure en route .

Cdlt

Par **Claralea**, le 13/11/2011 à 21:35

[citation]***Vous êtes payée à l ' intervention ?***[/citation]

Oh ! Les gens vont croire qu'on est payé alors qu'on est benevole !

Par **Domil**, le **13/11/2011** à **22:15**

[citation]Vous êtes payée à l' intervention ?

à la ligne ?

ou à la lettre ?

(mais pas à la ponctuation)[/citation] plus c'est court, plus c'est bon et plus c'est rentable

[citation]Quelles sont les démarches a suivre ?

Et avez vous des conseils pour mettre la procédure en route . [/citation] Est-elle d'accord pour porter plainte, pour tout raconter ? En a-t-elle parlé à quelqu'un à l'époque ?

La question est d'abord de savoir ce qu'ELLE veut et non ce que vous voulez.